

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de Gestion

INTRODUCTION

Le rapport de gestion (« MD&A ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers vérifiés d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins (« Afri-Can », « la Société », ou « AFA ») pour la période terminée le 31 août 2007 et les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 août 2006, de même qu'avec la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 20 décembre 2007.

La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers sur le site SEDAR (www.sedar.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des « énoncés prospectifs », tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garanti que ces énoncés se révéleront exacts et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer. Les lecteurs sont donc informés de ne pas placer une confiance indue dans ces énoncés prospectifs.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que Société Canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquérir, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et des prospects d'exploration minérale, qui peuvent rapidement arriver au stade de faisabilité et ultimement se développer en exploitation.

PROJETS D'EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD. («IMD»)** dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J en Namibie pour lequel Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Afri-Can louera le vaisseau et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. L'estimation de coût pour le programme complet est d'approximativement 2,5 millions \$ US. Selon les termes de l'entente, Afri-Can doit procéder à un paiement de 300 000 \$ US au moment de la mobilisation et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, la balance à payer à la fin du programme est estimée à 1,8 million \$ US et sera payable 30 jours après la fin du programme complet. Le paiement de la balance au contrat est sujet à des options de paiements approuvés par les actionnaires d'Afri-Can le 23 février 2006 et ce par un vote à 99,8% en faveur de l'entente. De ce fait, l'entente est en force.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J fut complétée le 22 novembre 2006. Cette phase comprenait un levé géophysique de 854 lignes kilomètres et l'extraction par vibraforeuse de 28 échantillons. L'analyse et l'interprétation des résultats est en cours et permettront la finalisation de la planification détaillée de la phase d'échantillonnage en vrac qui consistera en l'extraction d'approximativement 319 larges échantillons de 10 mètres carrés chacun.

De surcroît au levé géophysique complété en novembre 2006, l'équipe technique de la Société a publié le 31 janvier 2007, un rapport NI 43-101 basé sur les travaux précédents le programme d'exploration, débuté pendant l'année fiscale 2007. Ce rapport estimait un potentiel diamantifère préliminaire sur le Bloc J. Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%. Le 27 septembre et le 20 novembre 2007 respectivement, deux rapports de progression sur les caractéristiques 8 et 17 ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et valide le modèle pour le potentiel diamantifère.

Un rapport final qui fera la synthèse de tous les rapports produit avant et durant la première phase du programme de délimitation de ressources et en conformité avec la norme NI 43-101, est provisoirement prévu avant la fin du premier trimestre de l'année 2008. Ce rapport permettra au contracteur de finaliser la cédule et préparation du vaisseau pour la seconde phase du programme de délimitation de ressources.

La seconde phase de notre programme de délimitation de ressources incluant l'échantillonnage en vrac est prévue pour débuter d'ici la fin du premier trimestre de l'année 2008 et devrait durer approximativement six mois. Le but du programme complet est de délimiter des ressources diamantifères sur au minimum deux gîtes du Bloc J, et ce en conformité avec la norme NI 43-101.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation ("CRC") selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gîte de cuivre Haib en Namibie.

À la suite de cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South. Le 20 juin 2007, Deep-South a informé la Société qu'elle considère que CRC s'est retiré de l'entente d'option. Cette situation offre à la Société l'opportunité d'entreprendre une révision stratégique de ses options quant au potentiel de développement du projet Haib.

En juin 2004, la Société avait publié un rapport technique 43-101 sur le projet Haib. Le rapport confirme que la ressource indiquée historique dans les zones à haute teneur totalise 292 millions de tonnes à 0,46% Cu, ce qui excède 2,9 milliards de livres de cuivre in situ. L'objectif de la révision sera d'identifier les options de la Société à la lumière des cours du cuivre plus élevés depuis la dernière révision du projet en 2005.

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les périodes terminées le 31 août 2007, 2006, 2005, 2004, 2003 et 2002.

	FISCAL 2007	FISCAL 2006	FISCAL 2005	FISCAL 2004	FISCAL 2003	FISCAL 2002
	31/08/07	31/08/06	31/08/05	31/08/04	31/08/03	31/08/02
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	1,550,848	1,231,729	954,713	1,011,394	799,809	887,505
Perte avant radiations	1,483,957	1,265,234	1,038,142	1,055,289	882,920	980,317
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.010	0.010	0.012	0.014	0.010	0.020
Perte nette	1,483,957	1,265,234	6,849,562	4,835,086	891,676	980,317
Perte nette et perte nette diluée par action	0.010	0.010	0.080	0.060	0.010	0.020
Actif à court terme	1,923,044	687,679	345,862	93,217	160,148	934,957
Actif total	8,232,960	5,238,097	4,738,641	10,053,595	13,451,968	13,006,819
Passif à court terme	526,430	211,638	133,084	938,334	974,476	569,277
Montant dû aux administrateurs	458,038	513,980	356,042	812,162	239,913	59,557
Avoir des actionnaires	7,248,492	4,512,479	4,249,515	8,303,099	13,451,968	13,006,819

Discussion sur l'information financière sélectionnée

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can vis-à-vis ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'avancement à un stade de développement avancé du Bloc J et par la suite engager le développement de d'autres concessions.

Avant le programme d'exploration complété cette année, les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrées sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km² déjà délimités avec un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé combiné avec le développement d'un outil d'échantillonnage spécial qui pouvait être combiné à un bateau équipé d'un « airlift ».

La plupart sinon la totalité des aspects positifs de nos programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 ont été assombris par les problèmes rencontrés par nos compétiteurs. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et a créé un délais de deux ans dans la mise en œuvre de notre programme d'exploration. Au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités des concessions de Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

À la suite de la signature de notre entente avec IMD et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J, n'est plus en mode entretien et maintenance.

Durant le deuxième semestre de l'année fiscale 2006, la Direction a ré-activé, de concert avec M. Dick Foster et notre équipe technique, la planification des programmes d'exploration déjà prévus.

Durant l'année fiscale 2007, la Société a complété la première phase de son programme d'exploration, soit un levé géophysique totalisant 854 lignes-kilomètres combiné avec l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons.

En addition au programme de levé géophysique, l'équipe technique de M. Dick Foster a remis à jour toutes les données et rapports des programmes d'exploration conduits précédemment au dernier programme de levé géophysique. Cette révision a été l'objet d'un rapport conforme à la norme NI 43-101 qui a permis l'énonciation d'un potentiel diamantifère pour le block J Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%. Le 27 septembre et le 20 novembre 2007 respectivement, deux rapports de progression sur les caractéristiques 8 et 17 ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et valide le modèle pour le potentiel diamantifère.

Les frais généraux et les pertes avant radiation au courant de la période ont été de l'ordre de 1 550 448 \$ et 1 483 957 \$ respectivement alors que le moyenne des frais généraux et les pertes avant radiation pour les six dernières périodes étaient 1 072 666 \$ et 1 117 643 \$.

Les facteurs suivant ont une forte influence sur nos coûts d'opérations: 1) Depuis 2006, la Société a augmenté ses activités opérationnelles et de marketing résultant en une augmentation des dépenses de déplacement, de rémunération, de relations publiques et des frais de divulgation d'information aux actionnaires; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante de nos frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 7 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires n'ont cessé d'augmenter au cours des ans.

Performance globale

Au cours de la période la Société a encouru des dépenses d'exploration de 1 503 553 \$ pour le projet Block J Woduna et 108 288 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib contre 169 428 \$ en dépenses d'entretien pour la période correspondante l'année dernière. La totalité du 1 503 553 \$ investi en dépenses d'exploration marine fut investi sur le projet Woduna Bloc J et est composé de 457 092 \$ (157 786 \$ en 2006) en frais d'administration, géologues, frais de consultation, taxes et permis; 10 802 \$ (11 642 \$ en 2006) en frais de déplacements et 1 017 659 (0 \$ en 2006) en dépense d'exploration géophysique.

Durant la période la Société a encouru une augmentation de ses pertes nettes de 218 723 \$ (ou 17 %), (1 483 957 \$ contre 1 265 234 \$), les frais généraux eux ont augmenté de 319 119 \$ (ou 26 %) alors que les autres coûts ont diminué de 100 396 \$.

L'augmentation des frais généraux de 319 119 \$ (ou 26 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable principalement aux augmentations de : 183 271 \$ des charges relatives aux émissions d'options comptabilisées durant la période (297 786 \$ contre 114 515 \$) (s.v.p. vous référer à la section pertinente de la note 7 des états financiers); et de 117 061 \$ (ou 200 %) (175 489 \$ contre 58 428 \$) de frais de divulgation d'information aux actionnaires.

De façon générale, la hausse des coûts de salaires, avantages sociaux et frais de gestion de 31 670 \$ (ou 10 %) ; des frais de voyage de 44 517 \$ (ou 55 %); et des frais de bureau de 18 372 \$ (ou 9 %) ont été amoindries partiellement par la réduction de 35 651 \$ (ou 14 %) des honoraires professionnels et de 40 913 \$ (ou 15%) des frais de relations publiques.

Le (68 891 \$) en autres dépenses de la Société se compose d'un gain sur change de 26 295 \$, d'autres revenus de 31 157 \$, et de revenus d'intérêt de 9 439 \$.

Le gain sur change de la Société provient de ce que quelques-uns des actifs et passifs de la Société sont libellés en dollars namubiens et en dollars US. Le gain sur change de 26 295\$, pour l'exercice représente un gain en espèces encourue par la Société dans le cours normal de ses opérations.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

	FISCAL 2007				FISCAL 2006			
	31/08/07	31/05/07	28/02/07	30/11/06	31/08/06	31/05/06	28/02/06	30/11/05
	\$		\$	\$	\$		\$	\$
Frais généraux et d'administration	424,621	575,021	297,730	253,476	318,812	245,621	437,801	229,495
Perte avant radiations et rémunération à base d'actions	472,823	218,989	310,340	250,910	327,247	250,599	457,350	230,038
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	405,932	516,775	310,340	250,910	327,247	250,599	457,350	230,038
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Actif à court terme	1,923,044	556,498	479,943	480,483	687,679	72,025	39,453	120,816
Actif total	8,232,960	6,473,376	6,249,107	6,093,216	5,238,097	4,490,250	4,450,811	4,495,872
Passif à court terme	526,430	966,208	794,252	1,184,807	211,638	77,328	268,958	125,359
Montant dû aux administrateurs	458,038	560,383	539,201	653,189	513,980	670,004	493,696	351,037
Avoir des actionnaires	7,248,492	4,946,785	4,915,654	4,255,219	4,512,479	3,742,918	3,688,157	4,019,477

Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée

Au cours de huit derniers trimestres, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations et frais relatifs aux émissions d'options se chiffrent en moyenne à 347 822 \$ et 296 284 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur nos coûts d'opérations: 1) Depuis 2006, la Société a augmenté ses activités opérationnelles et de marketing résultant en une augmentation des dépenses de déplacement, de rémunération, de relations publiques et des frais de divulgation d'information aux actionnaires; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante de nos frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 7 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires n'ont cessé d'augmenter au cours des ans.

En tenant compte de ce qui précède, il en coûte maintenant en moyenne 300 000 \$ en frais généraux d'administration moins rémunération à base d'action par trimestre pour assurer l'exploitation de la Société. De ce montant, 100 000 \$ représente les salaires, honoraires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

Performance trimestrielle globale

Au cours du troisième trimestre de l'année fiscale 2007, la Société a encouru des dépenses d'exploration pour le projet Block J Woduna et le projet Haib de 222 015 \$ contre 136 873 \$ en dépenses d'entretien pour la période correspondante l'année dernière.

Durant la période, les pertes nettes de la Société ont diminué de 110 843 \$ (ou 21 %), (405 932 \$ contre 516 775 \$), les frais généraux eux ont diminué de 150 400 \$ alors que les autres coûts ont augmenté de 39 557 \$.

Situation de trésorerie

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité de ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can pour l'exercice 2007 se chiffraient aux environs de 200 000 \$ par trimestre, pour l'exercice 2008, les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can se chiffrent encore aux environs de 200 000 \$ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

Suite à la relance des activités d'exploration d'Afri-Can durant l'année fiscale 2007, les besoins en capitaux reliés à l'exploration, excluant les coûts reliés au contrat de IMD approximaient les 120 000 \$ de plus par trimestre. La société envisage que les fonds requis en 2008 devraient encore une fois approximer les 120 000 \$ par trimestre.

Ressources financières

Au 31 août 2007, le fonds de roulement de la Société était de 1 396 614 \$ (versus un fonds de roulement de 476 041 \$ au 31 août 2006).

Le fonds de roulement de la Société au 31 août 2007, inclut un montant de 435 607 \$ (429 630 \$ au 31 mai 2007) et représente les charges reliées au programme d'exploration et sont incluses dans l'augmentation des frais courus à payer. En conformité avec les Principes Comptables Canadiens Généralement Acceptés, l'augmentation des frais courus à payer représente la meilleure estimation de la Direction quant aux frais quotidiens inclus dans l'entente avec IMD et représente les coûts de la première phase d'exploration complétée le 22 novembre 2006.

Selon les termes de l'entente, ces coûts ne seront facturés que 30 jours après la complétion du programme complet. Le paiement de ces factures ultérieures est sujet à l'entente survenue entre les parties (pour de plus amples détails, svp vous référer aux sections afférentes de la discussion aux états financiers et à la note 13 des États Financiers, concessions marines).

Les actifs à court terme de la Société au 31 août 2007 comprennent les éléments suivants : 974 777 \$ (567 300 \$ au 31 août 2006) de trésorerie; 815 395 \$ (118 004 \$ au 31 août 2006) de sommes à recevoir et 132 872 \$ (2 375 \$ au 31 août 2006) de dépenses payées d'avance. Les passifs à court terme eux atteignaient 526 430 \$ (211 638 \$ au 31 août 2006). Ce passif à court terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 38 526 \$ (38 899 \$ au 31 août 2006), des frais courus à payer de 435 607 (42 000 \$ au 31 août 2006), et des charges à payer aux administrateurs et à des sociétés appartenant à des administrateurs de 52 297\$ (130 739 \$ au 31 août 2006).

Pour améliorer son fonds de roulement, la Société pourrait procéder avec de nouveau placement privé.

Instrument financier

Les instruments financiers utilisés par la Société consistent en liquidités et comptes à recevoir, qui sont des instruments financiers utilisés pour le fond de roulement et autres objets corporatifs.

Au 31 août 2007, les liquidités de la Société étaient déposés dans un compte à intérêts avec la banque HSBC du Canada alors que les comptes à recevoir étaient composés de taxes à recevoir et souscriptions à recevoir. Tous les montants inclus dans les souscriptions à recevoir furent convertis en liquidités entre le 1er septembre et le 17 septembre 2007.

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

Engagements financiers

La Société n'a pas d'engagements financiers en investissement capitaux pour l'exercice qui vient.

Subséquent à la signature de l'entente avec Copper Ressources Corporation (CRC) le 26 mai 2005, la responsabilité des dépenses d'exploration de la Société quant au projet Haib ont été transférées à CRC. La décision de Deep-South, le 20 juin 2007, de considérer que CRC s'est retiré de l'entente d'option ne change pas les obligations financières nulles de la Société vis à vis du projet. Cette décision offre toutefois de nouvelles opportunités qui peuvent résulter en la prise de nouvelles obligations financières de la Société. La Société a entrepris une révision stratégique de ces options concernant Haib mais comme aucune décision n'a encore été prise, il est difficile pour la Société de quantifier ses futures obligations financières.

Les dépenses d'exploration relatives au Bloc J sont assujetties aux termes de l'entente avec IMD ratifiée par les actionnaires le 23 février 2006.

En vertu de cette entente, Afri-Can avait une obligation minimum de paiement de 500 000 US \$ durant l'année fiscale 2007. Ce montant inclut le paiement de 300 000 \$ US que doit faire la Société au moment de la mobilisation et un autre paiement approximatif de 200 000 US \$ couvrant la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. Au 31 août 2007, le contracteur a reçu son paiement de 300 000 \$ US pour les frais de mobilisation et une facture de 236 343 US \$ (253 691 CDN \$) couvrant les frais de consommation d'essence pour l'utilisation du vaisseau a été payé durant le dernier trimestre de 2007.

Selon les termes de l'entente, la Société n'a aucune obligation financière minimum pour l'année fiscale 2008. Les obligations financières de la Société envers IMD seront clarifiées au plus tard 30 jours après la terminaison du programme d'échantillonnage (pour plus amples détails svp consulter les États Financiers à la note 13 intitulée Engagements).

La Société compte financer ses programmes d'exploration par les fonds recueillis soit par des placements privés, des exercices de bon de souscriptions et/ou options, soit par des partenariats stratégiques.

Opérations entre apparentés

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour l'exercice terminé un montant de 55 290 \$ d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et du déficit et un montant de 21 750 \$ a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital actions pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Des frais administratifs pour un montant de 129 960 \$ ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une Société contrôlée par un dirigeant et Administrateur.

De plus, au cours de la même période, un montant de 75 000 \$, en honoraires au Président du Conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. Les montants dus aux administrateurs ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités précises de remboursement.

Le total de 510 335 \$ dû aux administrateurs (644 719 \$ au 31 août 2006) et payable au 31 août 2007, a été séparé en deux sections.

Sous dettes à court terme, un montant de 52 297 \$ dû aux administrateurs et sociétés détenues par des administrateurs, représentent des dépenses encourues par la Direction dans le cadre de son mandat. Ces dépenses ont été chargées aux cartes de crédit personnelles des Dirigeants, mais n'ont pas encore été remboursées.

Le solde restant dû aux administrateurs se compose de salaires impayés et d'autres frais d'un montant total de 458 038 \$ (513 980 \$ au 31 août 2006) payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la Société.

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 2, afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2006, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions

Le 1er septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions »). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital actions.

3) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de gîtes miniers sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés des gîtes miniers concernées sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les gîtes miniers et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportés

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses gîtes miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur

valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques et incertitudes qui pourraient par la suite influencer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des gîtes miniers et dépenses afférentes.

Information sur les actions en circulation

Durant la période, la Société a complété pour 3 145 500 \$ (21 482 434 actions ordinaires) de placements privés, reçu 97 000 \$ (800 000 actions ordinaires) en vertu d'exercice d'options et reçu 752 815 \$ (4 633 135 actions ordinaires) en vertu d'exercice de bons de souscription.

Au 31 août 2007 et au 20 décembre 2007, Afri-Can comptait 145 558 390 (118 642 434 au 31 août 2006) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 34 641 943 \$ (ou de 0,25 \$ par action de valeur d'émission), 14 976 808 bons de souscription (11 401 062 au 31 août 2006) et 6 195 000 options (3 625 000 au 31 août 2006) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 166 730 198.

Capital actions

Le capital actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 145 558 390 étaient en circulation à la date des présentes.

AUTRE

Tel que requis par la politique «Instrument Multilatéral 52-109», la Société a évalué l'efficacité de ses procédures de contrôle interne et de divulgation d'information en date de la fin de l'année terminée le 31 août 2007. Cette évaluation a été conduite sous la supervision et avec la participation du Président et Chef de la Direction et du Vice-président exécutif et Chef des Opérations financières. À la suite de cette évaluation, le Président et Chef de la Direction et le Vice-président exécutif et Chef des Opérations financières ont conclu que les politiques de contrôle et de divulgation d'information étaient adéquates.

La seule situation identifiée lors de cette évaluation est inhérente à toutes les sociétés publiques de faible capitalisation. En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clé, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensé par une supervision plus efficace du Chef de la Direction et du Chef de la Direction Financière. La Direction d'Afri-Can continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et accroîtra sa supervision dans les secteurs clés. Il est important de noter que cette situation pourrait impliquer que la Société doive engager du personnel supplémentaire de façon à accroître la séparation de tâche. Toutefois, les coûts d'opérations supplémentaires qu'engendrerait cette solution pourraient créer un risque financier important en regard à la viabilité de la Société. La Direction a donc décidé de divulguer ce risque potentiel dans ses divulgations réglementaires et procéder à l'ajout de personnel supplémentaire seulement au moment où le budget le permettra.

Il n'y a pas eu de changements aux contrôles internes de la Société sur la divulgation financière pendant la dernière année fiscale et pendant le plus récent trimestre.

FACTEURS DE RISQUE

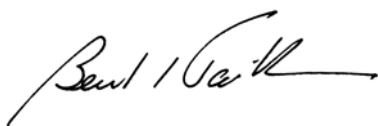
Toutes les gîtes minières de la Société détenue en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courant de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

Un certain nombre de facteurs détermine la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclus la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaire moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bon et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesuré avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon MBA,
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 20 décembre 2007

États financiers consolidés de

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Pour les exercices terminés les 31 août 2007 et 2006

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers consolidés d'Afri-Can, Société de minéraux marins, et de toute l'information contenue dans le présent rapport incombe à la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, le cas échéant, les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné l'information financière présentée dans le présent rapport et s'est assurée qu'elle concordait avec celle des états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes qui lui fournit l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés de toute perte ou d'un usage non autorisé et que l'information financière est fiable et disponible en temps opportun.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information, d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés. Le conseil assume ces responsabilités principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et trois de ses quatre membres sont des administrateurs externes. Le comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les vérificateurs afin d'examiner les questions relatives aux contrôles internes, aux résultats de la vérification, aux conventions comptables et aux sujets connexes. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., un cabinet indépendant de comptables agréés, a reçu le mandat de vérifier les états financiers consolidés de la société et de fournir une opinion à leur égard.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la société pour les exercices terminés les 31 août 2007 et 2006 sur les recommandations du comité de vérification.

(s) Pierre Léveillé

Pierre Léveillé
Président et chef de la direction

(s) Bernard J. Tourillon

Bernard J. Tourillon, MBA
Vice-président exécutif et chef de la direction financière

Montréal, Canada
Le 20 décembre 2007

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Afri-Can, Société de minéraux marins

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Afri-Can, Société de minéraux marins (une société engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers) aux 31 août 2007 et 2006 et les états consolidés des frais d'exploration et de développement reportés, des résultats et déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 août 2007 et 2006, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 20 décembre 2007

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 août 2007 et 2006

États financiers

Bilans consolidés	1
État consolidé des frais d'exploration et de développement reportés	2
État consolidé des résultats et déficit	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 21

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Bilans consolidés

Aux 31 août 2007 et 2006

	2007	2006
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	974 777	567 300
Sommes à recevoir (note 3)	815 395	118 004
Frais payés d'avance	132 872	2 375
	1 923 044	687 679
Billet à recevoir, sans intérêt	-	24 433
Immobilisations (note 4)	16 288	19 198
Gîtes miniers (note 5)	978 621	978 621
Frais d'exploration et de développement reportés (note 6)	5 140 007	3 528 166
Fonds détenus en fidéicommiss liés au projet Haib	175 000	-
	8 232 960	5 238 097
Passif		
Passif à court terme :		
Comptes à payer	38 526	38 899
Frais courus	435 607	42 000
Sommes à payer à des administrateurs et à des sociétés contrôlées par des administrateurs, sans intérêt	52 297	130 739
	526 430	211 638
Sommes à payer à des administrateurs, sans intérêt ni modalités de remboursement	458 038	513 980
	984 468	725 618
Capitaux propres		
Capital-actions, options et bons de souscription (note 7)	36 812 755	33 519 419
Surplus d'apport (note 7)	1 377 084	450 450
Déficit	(30 941 347)	(29 457 390)
	7 248 492	4 512 479
	8 232 960	5 238 097

Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation (note 1)

Engagements (note 13)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,

(s) Pierre Léveillé, Pierre Léveillé, administrateur

(s) Marcel Drapeau, Marcel Drapeau, administrateur

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des frais d'exploration et de développement reportés
Exercices terminés les 31 août 2007 et 2006

	2007	2006
	\$	\$
Frais d'exploration et de développement :		
Honoraires de gestion de projet, des géologues et de consultation, impôts et permis	475 092	157 786
Frais de déplacement	10 802	11 642
Frais d'exploration géophysique	1 017 659	-
Frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib	108 288	-
	1 611 841	169 428
Solde au début	3 528 166	3 358 738
Solde à la fin	5 315 007	3 528 166

Voir les notes complémentaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des résultats et déficit

Exercices terminés les 31 août 2007 et 2006

	2007	2006
	\$	\$
Frais généraux et administratifs :		
Frais de déplacement	125 774	81 257
Honoraires professionnels	225 977	261 628
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion	350 427	318 757
Rémunération à base d'actions	297 786	114 515
Frais de bureau	117 108	98 736
Information aux actionnaires et droits d'inscription	175 489	58 428
Relations publiques	224 186	265 099
Intérêts	18 140	19 950
Frais bancaires	8 874	6 923
Amortissement des immobilisations	7 087	6 436
	1 550 848	1 231 729
Autres :		
Perte (gain) de change	(26 295)	21 908
Créances douteuses	-	14 727
Intérêts créditeurs	(9 439)	(3 130)
Frais recouvrés	(31 157)	-
	(66 891)	33 505
Perte nette	1 483 957	1 265 234
Déficit au début	29 457 390	28 192 156
Déficit à la fin	30 941 347	29 457 390
Perte nette par action, de base et diluée	(0,01)	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	123 494 652	107 678
600		

Voir les notes complémentaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 août 2007 et 2006

	2007	2006
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Perte nette	(1 483 957)	(1
265 234)		
Ajustements :		
Amortissement des immobilisations	7 087	6 436
Rémunération à base d'actions	326 221	126 030
Perte de change latente (gain de change latent)	(29 360)	5 353
	(1 180 009)	(1 127
415)		
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Sommes à recevoir	(20 391)	47 430
Frais payés d'avance	(130 497)	75 632
Comptes à payer	(81)	(15 248)
Frais courus	(37 120)	-
	(188 089)	107 814
	(1 368 098)	(1 019
601)		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Augmentation (diminution) des sommes à payer à des administrateurs et à des sociétés contrôlées par des administrateurs	(78 442)	130 709
Augmentation (diminution) des sommes à payer à des administrateurs	42 058	105 597
Émission d'actions ordinaires et d'unités	3 220 315	1 612 139
Frais d'émission d'actions et d'unités	(113 290)	(100 908)
	3 070 641	1 747 537
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Billet à recevoir	24 433	-
Avance à une société contrôlée par un administrateur	-	(98 000)
Acquisition d'immobilisations	(4 177)	-
Frais d'exploration et de développement reportés	(1 140 322)	(155 336)
Fonds détenus en fidéicommiss liés au projet Haib	(175 000)	-
	(1 295 066)	(253 336)
Augmentation nette de la trésorerie	407 477	474 600
Encaisse au début	567 300	92 700
Encaisse à la fin	974 777	567 300

Voir les notes complémentaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

1. Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation :

La société, constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers, principalement dans le domaine des diamants.

La société détient des gîtes miniers au stade d'exploration et de développement en Namibie. La possibilité de recouvrer les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes repose sur la découverte de réserves économiquement rentables, sur la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire afin de réaliser l'exploration et la mise en valeur des gîtes miniers ainsi que leur mise en production, sur un climat politique stable, sur le renouvellement des permis des concessions minières sous-jacentes et/ou sur le produit de la cession de ces gîtes. Selon la direction, la valeur comptable nette des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, aux 31 août 2007 et 2006, représente la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Toutefois, cette valeur pourrait être réduite dans l'avenir.

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sur la base de la continuité de l'exploitation. Cela sous-entend que des fonds seront disponibles dans le futur afin de financer l'exploration et le développement continu des activités, les dépenses en immobilisations, la réalisation des actifs et le paiement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

La société dispose actuellement de sources de financement minimales pour respecter les obligations qui peuvent être normalement engagées par des sociétés semblables et elle présente un déficit cumulé de 30 941 347 \$ (29 457 390 \$ en 2006). Ces éléments soulèvent des doutes quant à la possibilité de la société de poursuivre ses activités, car cela repose sur sa capacité d'obtenir et de conserver un niveau de financement approprié au moment opportun et de disposer de flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses engagements et ses frais. Il n'est pas possible de prévoir le dénouement de ces éléments. Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte de tout ajustement aux valeurs et au classement des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

La société devra périodiquement rechercher des fonds additionnels afin de poursuivre ses activités et, bien qu'elle y soit parvenue dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra y parvenir dans l'avenir.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux normes de l'industrie minière afin de vérifier les titres des gîtes miniers dans lesquels elle détient une participation, conformément aux normes de l'industrie pour les sociétés au stade d'exploration et de développement de ces titres, ces procédures ne garantissent pas les titres de la société. Les titres de propriété peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

2. Principales conventions comptables :

a) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif, les montants liés aux produits et aux charges, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Limited, une société namibienne.

c) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

d) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de gîtes miniers sont capitalisés par gîte jusqu'au début de la production commerciale. Le cas échéant, les produits accessoires générés au cours de la période d'exploration et de développement seront comptabilisés en réduction des frais reportés. Si des réserves de minerai économiquement rentables sont mises en valeur, les coûts d'acquisition capitalisés ainsi que les frais d'exploration et de développement du gîte minier en question seront alors reclassés à titre de gisements miniers et seront amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les frais capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas recouvrables sur la durée de vie estimative du gîte minier ou si le projet est abandonné ou subit des délais trop importants, la valeur du gîte minier ainsi que les frais d'exploration et de développement seront réduits à leur valeur de réalisation nette connue.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

2. Principales conventions comptables (suite) :

Le recouvrement des montants comptabilisés au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes est tributaire de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation de la participation de la société dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels gîtes. Les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés ne représentent pas nécessairement la valeur réelle ou future.

e) Impôts sur les bénéfices :

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La société comptabilise une provision pour moins-value à l'égard de l'actif d'impôts futurs si, selon l'information dont elle dispose, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité de l'actif d'impôts futurs ne pourra être réalisée.

f) Perte nette par action :

La perte nette par action est calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de chaque exercice. La méthode du rachat d'actions est utilisée afin de déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La perte nette diluée par action est équivalente à la perte par action en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription décrits à la note 7.

g) Régime de rémunération à base d'actions :

La société a un régime de rémunération à base d'actions pour lequel une charge de rémunération est constatée à la juste valeur lorsque les options d'achat d'actions sont émises. Toute contrepartie versée au moment de l'exercice des options d'achat d'actions ou de l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions. Si des options d'achat d'actions sont rachetées de salariés ou de non-salariés, l'excédent de la contrepartie versée sur la valeur comptable de l'option d'achat d'action annulée est imputé au déficit.

h) Conversion des devises :

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises de la société canadienne et des établissements étrangers intégrés sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur au cours de l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

3. Sommes à recevoir :

	2007	2006
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	22 415	17 698
Avance à une société contrôlée par un administrateur, sans intérêt	-	98 000
Souscriptions à recevoir (1)	775 000	-
Autres	17 980	2 306
	815 395	118 004

(1) Au 17 septembre 2007, toutes les souscriptions à recevoir avaient été reçues.

4. Immobilisations :

			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	52 073	44 668	7 405
Matériel informatique	64 080	55 197	8 883
	116 153	99 865	16 288

			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	50 494	41 550	8 944
Matériel informatique	62 468	52 214	10 254
	112 962	93 764	19 198

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

5. Gîtes miniers :

		Solde au 31 août 2006	Ajouts (ajustements)	Solde au 31 août 2007
		\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones	(1)	1	-	1
Namibie – Bloc J Woduna (participation)	(2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet Haib	(3)	82 414	-	82 414
		978 621	-	978 621

		Solde au 31 août 2005	Ajouts (ajustements)	Solde au 31 août 2006
		\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones	(1)	1	-	1
Namibie – Bloc J Woduna (participation)	(2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet Haib	(3)	82 414	-	82 414
		978 621	-	978 621

- (1) Aux 31 août 2007 et 2006, la société détient une participation de 60 % dans les concessions diamantifères Namibian Gemstones.
- (2) La participation de la société dans la concession Bloc J Woduna est régie par une entente entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., une société namibienne. L'entente demeure en vigueur jusqu'à sa renégociation par les deux parties. L'entente stipule que la société est le gestionnaire et l'exploitant désigné des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession. Il est aussi stipulé qu'advenant l'exploitation commerciale du Bloc J Woduna, la société obtiendra le remboursement total de son investissement (coût d'acquisition et frais d'exploration et de développement) avec les intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net du projet.
- (3) En 2005, la société a annoncé qu'elle avait signé une entente modifiée avec Deep South Mining (PTY) Ltd. (« Deep South ») concernant l'option pour la société d'acquérir une participation indivise de 70 % dans le gîte de cuivre Haib en Namibie. Les modalités de l'entente se lisent comme suit :
- Un versement en espèces de 200 000 \$ à Deep South et l'émission de 50 000 \$ en actions de la société à la signature de l'entente modifiée;
 - Un versement en espèces de 250 000 \$ à Deep South à la fin de la première étape du programme de forage;

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

5. Gîtes miniers (suite) :

- Un versement annuel de 200 000 \$ à Deep South, pendant cinq ans, dont le premier versement sera effectué au premier anniversaire du deuxième versement de 250 000 \$ mentionné ci-dessus;
- La réalisation de travaux d'exploration d'un montant minimum de 3 M\$. Lorsque cette condition sera satisfaite, la société sera réputée avoir acquis une participation indivise de 55 % dans le gîte de cuivre Haib;
- Dès qu'une étude de faisabilité positive sera complétée, la société effectuera un versement additionnel en espèces de 1 M\$ à Deep South. La société sera réputée avoir acquis une participation indivise additionnelle de 15 % dans le gîte de cuivre Haib. La participation indivise totale de la société sera alors de 70 %. Par la suite, le financement ultérieur du projet sera calculé de façon proportionnelle;
- Dès le début des activités minières, la société devra effectuer un versement supplémentaire en espèces de 1 M\$ à Deep South;
- La société détiendra alors une option d'achat sur 20 % de la participation résiduelle de 30 % de Deep South (c.-à-d. les 2/3 de la participation de Deep South) en contrepartie d'un versement en espèces de 2 M\$ et d'une redevance de fonderie nette de 1 %. Cette option pourra être exercée pendant une période pouvant atteindre 36 mois après la réalisation de l'étude de faisabilité.

En 2005, la société avait effectué les premiers versements ainsi que l'émission d'actions et avant d'engager d'autres frais, elle a annoncé qu'elle avait signé une entente d'option et d'exploitation (« l'entente d'option ») avec Cooper Resources Corporation (« CRC ») selon laquelle CRC acquiert l'option de la société visant la gestion des programmes d'exploration et l'acquisition d'une participation indivise de 70 % dans le projet de cuivre Haib. Les modalités de l'entente se détaillent comme suit :

- En vertu des modalités de l'entente d'option, CRC pourra acquérir une participation de 60 % dans le projet de cuivre Haib en prenant en charge tous les engagements relatifs aux versements futurs que la société doit effectuer à Deep South;
- Un engagement de dépenses d'exploration initiales de l'ordre de 1,2 M\$ US;
- Le remboursement à la société d'un montant de 200 000 \$ déjà versé à Deep South et l'investissement de 350 000 \$ en actions ordinaires de la société;
- CRC devra acquérir sa participation en confirmant ses engagements en matière de dépenses au plus tard le 26 février 2007.

Au 26 février 2007, CRC n'avait pas confirmé ses engagements de dépenses dans le cadre du projet. Le 20 juin 2007, Deep South a informé la société qu'il considérait que CRC s'était retiré de l'entente d'option.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

5. Gîtes miniers (suite) :

La société n'a pas d'autres engagements envers Deep South et conformément à l'entente d'option, elle a reçu tous les versements et investissements de CRC.

6. Frais d'exploration et de développement reportés :

	Solde au 31 août 2006	Ajouts	Solde au 31 août 2007
	\$	\$	\$
Namibie – Bloc J Woduna	3 528 166	1 503 553	5 031 719
Namibie – Projet Haib (1)	-	108 288	108 288
	3 528 166	1 611 841	5 140 007

	Solde au 31 août 2005	Ajouts	Solde au 31 août 2006
	\$	\$	\$
Namibie – Bloc J Woduna	3 358 738	169 428	3 528 166

- (1) Un montant de 108 288 \$ représente des paiements faits à Deep South afin de couvrir tout frais d'exploration future concernant le développement du projet Haib.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

7. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport :

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote, sans valeur nominale

Émission :

Au cours des exercices, la société a émis des actions ordinaires comme suit :

		2007		2006	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$	
Solde au début	118 642 434	33 519 419	107 103 434	32 211 008	
Payées en espèces	16 316 095	2 003 194	6 578 462	855 200	
Souscriptions à recevoir (note 3)	5 166 726	648 996	-	-	
Payées en espèces, à émettre	-	-	4 960 538	644 870	
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	(139 787)	-	(104 985)	
Émises en espèces lors de l'exercice d'options	800 000	129 393	-	-	
Émises en espèces lors de l'exercice de bons de souscription	4 633 135	752 815	-	-	
Transférées au surplus d'apport à l'expiration des bons de souscription	-	(101 275)	-	(86 674)	
Solde à la fin	145 558 390	36 812 755	118 642 434	33 519 419	

Régime de rémunération à base d'actions :

La société offre un régime de rémunération à base d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent, de temps à autre, attribuer des options permettant à ses salariés, dirigeants, administrateurs, et consultants de la société d'acquérir des actions ordinaires selon des quantités et des prix d'exercice qu'ils ont déterminés et pour une durée maximale de cinq ans. Le prix d'exercice est établi à la date d'attribution et les options peuvent être exercées dès qu'elles sont accordées. Le prix d'exercice correspond au cours de l'action à la date à laquelle l'option est accordée.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

7. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires du capital-actions de la société pouvant être réservé aux fins d'émission dans le cadre du régime doit correspondre à 8 728 746 actions ordinaires et le nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à un seul détenteur dans le cadre des options d'achat d'actions ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Au cours des exercices terminés les 31 août 2007 et 2006, la société a attribué 3 560 000 options d'achat d'actions (2 425 000 en 2006) à des salariés et à des non-salariés. La juste valeur de ces options à la date de l'octroi a été établie à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes selon la moyenne pondérée des hypothèses suivantes :

	2007	2006
Taux de rendement des dividendes	- %	- %
Volatilité prévue	70 %	75 %
Taux d'intérêt sans risque	4,30 %	3,90 %
Durée moyenne prévue des options	4,39 ans	2,66 ans
Juste valeur moyenne prévue de chaque option	0,10 \$	0,06 \$

La variation des options d'achat d'actions ordinaires de la société se détaille comme suit :

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	3 625 000	0,13	1 915 000	0,21
Attribuées	3 560 000	0,23	2 425 000	0,12
Expirées	(190 000)	0,28	(140 000)	0,32
Exercées	(800 000)	0,12	-	-
Annulées	-	-	(575 000)	0,30
Solde à la fin	6 195 000	0,18	3 625 000	0,13

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

7. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

Options pouvant être exercées au 31 août 2007 :

Fourchette des prix d'exercice	Options pouvant être exercées		Prix d'exercice moyen prévu \$
	Nombre d'options en cours pendant l'exercice 2007	Durée contractuelle moyenne prévue	
0,10 \$ à 0,15 \$	3 125 000	1,16 ans	0,12
0,17 \$ à 0,25 \$	3 070 000	4,24 ans	0,25
	6 195 000	2,69 ans	0,18

Bons de souscription :

La variation des bons de souscription se détaille comme suit :

	2007		2006	
	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$
Solde au début	11 401 062	0,19	7 600 000	0,23
Émis	11 135 443	0,20	5 769 500	0,18
Exercés	(4 633 135)	0,16	-	-
Expirés	(2 926 562)	0,25	(1 968 438)	0,30
Solde à la fin	14 976 808	0,19	11 401 062	0,19

Bons de souscription pouvant être exercés au 31 août 2007 :

Nombre	Prix d'exercice \$	Échéance
4 529 423	0,18	Juillet 2008
1 377 019	0,18	Janvier 2009
9 060 366	0,20	Août 2009
14 978 808		

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

7. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

Au cours des exercices terminés les 31 août 2007 et 2006, la société a émis 11 075 443 bons de souscription (5 769 500 en 2006) dans le cadre de placements privés et a attribué 334 033 bons de souscription de courtier (92 000 en 2006). La juste valeur des bons de souscription accordés a été établie à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes selon les hypothèses suivantes :

	2007	2006
Taux de rendement des dividendes	- %	- %
Volatilité prévue	73 %	75 %
Taux d'intérêt sans risque	4,28 %	4,18 %
Durée moyenne prévue des bons de souscription	2 ans	2 ans
Juste valeur prévue moyenne de chaque bon de souscription	0,11 \$	0,04 \$

Pour les exercices terminés les 31 août 2007 et 2006, la société a constaté un montant de 26 497 \$ à titre de frais d'émission d'actions et d'unités (4 075 \$ en 2006).

Les changements au surplus d'apport de la société se résument comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Solde au début	450 450	230 663
Plus : Charge de rémunération à base d'actions liées aux éléments suivants :		
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion relatifs aux salariés	297 786	114 515
Relations publiques	28 435	11 515
Frais d'exploration et de développement reportés	11 724	3 008
Bons de souscription de courtiers	26 497	4 075
Transfert du capital-actions à l'expiration des bons de souscription	101 275	86 674
Bons de souscription émis par l'entremise de l'émission de capitaux propres	367 306	-
Bons de souscription émis par l'entremise de l'émission de capital-actions compris dans les souscriptions à recevoir (note 3)	126 004	-
Moins : Transfert au capital-actions lors de l'exercice d'options	(32 393)	-
Solde à la fin	1 377 084	450 450

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

8. État des flux de trésorerie :

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :

	2007	2006
	\$	\$
Montants versés au cours de l'exercice relativement aux éléments suivants :		
Intérêts versés	18 140	19 950
Éléments sans incidence sur la trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement :		
Frais d'exploration et de développement reportés compris dans les frais courus	430 727	-
Frais d'exploration et de développement reportés compris dans les comptes à payer	10 792	11 084
Frais d'exploration et de développement reportés financés par l'émission d'options d'achat d'actions à des non-salariés	11 724	3 008
Frais d'émission d'actions relatifs aux bons de souscription de courtiers	26 497	4 075
Frais d'émission d'actions compris dans les sommes à payer à des administrateurs	-	4 350
Augmentation des comptes fournisseurs à la suite de la réduction des sommes à payer à des administrateurs	-	48 021
Avance à une société contrôlée par un administrateur à la suite de la réduction des sommes à payer à des administrateurs	98 000	-

9. Instruments financiers :

a) Juste valeur :

La valeur comptable de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer et des frais courus se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur des sommes à payer à des administrateurs et à des sociétés contrôlées par des administrateurs n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

9. Instruments financiers (suite) :

b) Risque de change :

La société est exposée au risque de change en raison de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer et des frais courus libellés en dollars américains, en dollars namibiens et en euros. Aux 31 août 2007 et 2006, les éléments d'actif libellés en dollars américains et en dollars namibiens sont constitués d'encaisse et de sommes à recevoir totalisant 6 051 \$ US et 27 771 \$ N (20 400 \$ US et 176 437 \$ N en 2006); les comptes à payer et frais courus libellés en dollars américains, en dollars namibiens et en euros totalisent 410 172 \$ US, néant \$ N et 7 600 € (10 000 \$ US, 24 000 \$ N et néant € en 2006).

La société n'achète pas de contrats de change pour réduire le risque de fluctuation des taux auquel elle est exposée.

10. Environnement :

Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement. Il est très difficile de déterminer les impacts sur l'environnement en termes de résultat, d'incidence ou de calendrier. À la date des états financiers consolidés et selon les meilleures connaissances de la direction, la société exploite son entreprise en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Des coûts de restauration des lieux seront comptabilisés et pris en charge à leur juste valeur dans les états financiers seulement si la société est tenue juridiquement responsable et que les coûts peuvent être raisonnablement estimés. Un montant correspondant sera capitalisé aux actifs miniers et amorti sur sa durée de vie utile.

11. Impôts sur les bénéfices :

Les incidences fiscales des éléments significatifs composant les écarts temporaires donnant lieu à des actifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs :		
Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés	6 134 408	6 151 639
Report des pertes en capital	967 700	967 700
Report des pertes autres qu'en capital	4 585 866	4 214 195
Frais d'émission de capital-actions	134 546	117 710
	11 822 520	11 451 244
Moins : provision pour moins-value	(11 822 520)	(11 451 244)
Impôts futurs	-	-

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

11. Impôts sur les bénéfices (suite) :

La provision pour impôts diffère du montant qui aurait dû être obtenu par l'application du taux d'imposition canadien combiné prévu par la loi (fédéral et Québec : 32,02 % en 2007 et 31,69 % en 2006) en raison des éléments suivants :

	2007	2006
	\$	\$
Économie d'impôts sur les bénéfices selon le taux canadien combiné prévu par la loi (fédéral et Québec)	(475 163)	(400 953)
Augmentation (diminution) résultant de :		
Écart du taux d'imposition d'une filiale étrangère	(328 193)	(280 695)
Écart permanent et autres	432 080	1 509 338
Écart temporaire déductible non constaté pour l'exercice	371 276	(827 690)
	-	-

Au 31 août 2007, la société a accumulé des pertes autres qu'en capital qui peuvent être reportées afin de réduire un éventuel revenu imposable au cours des exercices ultérieurs. Ces pertes expirent comme suit :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2008	658 546	658 546
2009	981 728	981 728
2010	981 220	981 220
2014	1 186 784	1 186 784
2015	1 137 544	1 134 083
2026	1 158 755	1 154 801
2027	1 191 295	1 185 260
	7 295 872	7 282 422

Au 31 août 2007, la société a aussi des pertes fiscales relatives à sa filiale étrangère en propriété exclusive, Noragem (Pty) Limited, pouvant être reportées d'un montant approximatif de 1 638 000 \$. Les pertes relatives à cette filiale étrangère peuvent être reportées indéfiniment sous réserve de tests relativement à la poursuite des activités.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

12. Opérations entre apparentés :

La société a effectué les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés dont les administrateurs et les actionnaires sont également administrateurs de la société :

	2007	2006
	\$	\$
Honoraires de gestion	122 000	122 000
Honoraires professionnels	139 800	139 800
Frais d'émission d'actions et d'unités	21 750	-
Frais recouvrés auprès d'une société gérée par des administrateurs	(31 157)	-

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties concernées.

13. Engagements :

En vertu de l'entente conclue avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME »), la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses frais d'exploration dans des programmes d'emploi et de formation de différents secteurs de l'économie relatifs à ses entreprises minières. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de bon gré de 1 % sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses gîtes miniers diamantifères marins namibiens.

Activités marines :

À la suite d'une ratification le 23 février 2006 par ses actionnaires, la société et International Mining and Dredging Holding Ltd. (« IMD ») sont liées par une entente dans le cadre de laquelle la société affrètera un navire d'IMD afin d'effectuer un programme d'arpentage et d'échantillonnage (le « programme ») dans la concession Bloc J Woduna.

Le coût prévu du programme complet d'arpentage et d'échantillonnage est évalué à environ 2,5 M\$ US. La société paiera les frais de consommation de carburant à la fin de chaque mois d'utilisation du navire. Lorsque le programme sera terminé, le solde restant, après le paiement des frais relatifs aux installations de chantier et au carburant, devrait se situer à près de 1,8 M\$ US.

Dès que le programme d'échantillonnage sera terminé, IMD aura le choix de demander un versement en espèces, estimé à 1,8 M\$ US, ou de sélectionner l'une des options suivantes :

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

13. Engagements (suite) :

Option 1

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en actions de la société à un prix équivalant au cours des actions de la société le même jour qu'elle aura fait son choix d'option de rémunération. IMD aura également le droit de nommer un administrateur au conseil d'administration de la société. Le montant à verser en actions en vertu de l'option 1 est évalué à environ 2,5 M\$ US.

Option 2

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en un investissement dans une nouvelle société namibienne (Newco) qui doit être constituée et qui détiendra une participation de 70 % dans le Bloc J Woduna, participation actuellement détenue par la société. IMD détiendra 51 % de Newco et la société, 49 %.

En vertu de l'option 2, la participation dans le Bloc J Woduna serait répartie comme suit : IMD, 35,7 %; la société, 34,3 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Selon les modalités de l'option 2, les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

Option 3

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en une participation directe de 51 % dans le Bloc J Woduna. Si IMD choisit l'option 3, la société pourra choisir de payer le solde restant à IMD en espèces, à l'exclusion de la valeur ajoutée de 40 % décrite aux options 1 et 2 précédentes. La société sera tenue d'effectuer le versement dans les 30 jours suivant la signification de l'avis relativement à l'option choisie par IMD, mais pas avant 30 jours suivant la finalisation du travail de prospection.

Si la société exerce son option de verser le solde restant en espèces, les participations dans le Bloc J Woduna demeureront les mêmes, soit la société, 70 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Si la société n'exerce pas son option de verser le solde restant en espèces, la participation dans le Bloc J Woduna se détaillera comme suit : IMD, 51 %, Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 % et la société, 19 %. Les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

L'entente avec IMD comprend une clause d'annulation qui stipule que la société peut annuler l'entente en tout temps avant l'installation du chantier en contrepartie de frais d'annulation de 250 000 \$ US et en tout temps après l'installation du chantier en contrepartie de 250 000 \$ US en plus des frais d'utilisation journaliers du navire en fonction du nombre de jours pendant lesquels le navire aura été mobilisé pour le programme d'échantillonnage.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2007 et 2006

13. Engagements (suite) :

L'entente existante entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. demeurera en vigueur, sauf si elle est renégociée par les parties en cause. L'entente stipule que la société est l'exploitant et le gestionnaire des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession Bloc J Woduna. Elle stipule également que si le Bloc J Woduna devient un bail minier commercial, la société et, le cas échéant, IMD devront obtenir le remboursement de leur investissement complet plus intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net. En date du 31 août 2007, l'investissement en matière d'exploration et de mise en valeur de la société dans le Bloc J Woduna s'élevait à 5 M\$ CA.

Relations avec les investisseurs

La société a retenu les services du cabinet de relations publiques PaRadox afin d'accroître sa visibilité au sein de la communauté financière au Canada. Le cabinet PaRadox reçoit des honoraires mensuels de 5 000 \$ et a reçu 500 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0,14 \$ par action, pouvant être exercées en tout temps avant le 23 janvier 2009. Au cours de l'exercice 2007, la société a renouvelé l'entente pour une durée de douze mois. L'entente peut être annulée par l'une ou l'autre des parties sur réception d'un avis de 30 jours. Le 6 juin 2007, PaRadox a souscrit un montant équivalent à la moitié de ses options pour un montant total de 35 000 \$.

Baux

La société loue des locaux commerciaux en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les versements minimums pour les quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2008	21 778
2009	18 035
2010	18 479
2011	6 209
	64 501